

Référence ou documentation ?

Gaston Bernier

Volume 40, numéro 1, janvier–mars 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033424ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033424ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Bernier, G. (1994). Référence ou documentation ? *Documentation et bibliothèques*, 40(1), 47–47. <https://doi.org/10.7202/1033424ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1994

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Référence ou documentation?

Le voisinage immédiat d'une nombreuse population de langue anglaise et l'influence dominante de son idiome sur le français québécois sont la cause, bien souvent, d'un appauvrissement du français parlé et écrit ici, en tout cas d'une contamination évidente. On pourrait identifier des tournures («prendre une marche», «tu es demandé au téléphone», «écouler l'inventaire», «contrôler la situation», etc.).

Pour la présente chronique, on s'attardera, d'une manière toute particulière, à l'utilisation du mot «référence».

De nos jours, au Québec et au Canada francophone, le mot «référence» exerce un monopole complet et il a terrassé ses concurrents et les expressions qui pouvaient lui tenir lieu de synonymes.

Tout le milieu professionnel connaît les «ouvrages de référence». Il n'y a pas lieu de proscrire l'expression. Elle est généralisée et elle dit bien ce qu'elle veut dire: un volume qu'on utilise sans avoir à le lire du commencement à la fin mais qui, par son agencement et son ordonnancement, facilite un repérage rapide sinon instantané de l'information ou du renseignement désiré. On s'y réfère occasionnellement. L'expression est autant d'ascendance française qu'anglaise. Dupré, dans l'*Encyclopédie du bon français*, écrit: «Du point de vue de l'étymologie, il n'est pas certain que «référence» ait été emprunté à l'anglais. Il peut aussi bien avoir été formé directement sur le verbe «référer». Au demeurant, le mot a depuis longtemps conquis ses lettres de noblesse et l'expression a été utilisée en 1870 selon les auteurs du *Grand Larousse de la langue française*.

Cependant, si le bât blesse, c'est à un autre titre. L'expression «ouvrage de référence» constitue un calque de l'expression anglaise. Tous les bibliothécaires

et documentalistes nord-américains connaissent les classiques que sont *Guide to reference books* de l'états-unien Sheely et *Guide to reference material* du britannique Walford. On se rappelle un peu moins que les répertoires similaires publiés en France portaient et portent toujours des titres fort différents (*Manuel de bibliographie* par exemple). À vrai dire, la prégnance de l'expression anglaise a poussé, quoique à des degrés différents, hors du domaine de l'usage les expressions parallèles de «usuels» et de «ouvrages de consultation». Bref, l'expression en vogue s'appuie sur la popularité de sa soeur de langue anglaise pour jeter dans l'ombre d'autres expressions de même sens qui contribueraient à diversifier, à enrichir et à enjoliver le langage professionnel du milieu.

On retrouve le même phénomène dans la langue générale. Le «brown» et sa traduction littérale occultent une multitude de nuances connues en France. Le couple «additional» et «additionnel» mène un dur combat contre «supplémentaire» qu'on voit de moins en moins. Les complices «regular» et «régulier» brûlent tout sur leur passage (ordinaire, habituel...) et on s'étouffe avec les «formats réguliers», avec les «employés réguliers», avec les «joueurs réguliers» et même avec une «saison régulière» (au hockey).

Les progrès du mot «référence» se poursuivent. On avait des ouvrages de référence. Depuis, le mot s'est imposé au secteur, à la zone ou au service où on les trouve regroupés: c'est le «service de référence». On comprend qu'il s'agit du local ou de l'aire où les lecteurs trouveront les dictionnaires, bibliographies, encyclopédies, annuaires, répertoires, etc. Bref, la «référothèque». Mais c'est aussi le service assumé par des bibliothécaires spécialisés -- certains ont lancé l'expression «référencier» comme équivalent de bibliothécaire documentaliste -- connais-

sant un grand nombre de ces ouvrages, leur contenu, leur arrangement, et également toute une série de documents qui, sans être en eux-mêmes des ouvrages de consultation ou des usuels, complètent et enrichissent la collection (manuels, grandes synthèses, listes diverses). Ces mêmes personnes font aujourd'hui de la «télé référence»: ils consultent à distance des banques de données bibliographiques ou documentaires. Le travail reste le même cependant.

À première vue, les expressions «service de référence» et «service de télé référence» marquent un grand glissement. Quand on y réfléchit bien, on peut penser que ce n'est pas très correct en français. Cependant, l'utilisation de mots donnés pour désigner une réalité n'a pas toujours de liens directs avec la logique. Dans le contexte québécois et nord-américain, on ne pourrait pas bannir ces expressions: elles font partie du paysage. On notera toutefois que les dictionnaires d'usage ne les retiennent pas encore.

Les personnes insatisfaites des appellations monopolistiques pourraient prendre exemple dans les milieux français et européen. Il y a deux ans, la Bibliothèque de France publicisait un «service de recherche bibliographique» et une «salle d'orientation bibliographique». La bibliothèque des Nations Unies (Genève) a un «bureau d'information générale». La Direction du Journal officiel met à la disposition des citoyens français une salle ou une aire de consultation. Au Parlement européen, la «référence» est tout simplement le «service de documentation». Faut-il rappeler des expressions vieilles ayant eu cours ici: service des lecteurs, service aux lecteurs, services aux usagers?

Gaston Bernier

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Québec